

Compte rendu de la séance du 25 mars 2021

Président : PREVOST Jean-Luc Secrétaire : Nicole BERNE

Présents : Monsieur ROMUALD BARDOT, Monsieur JEAN-LOUIS BELTRAMINI, Madame NICOLE BERNE, Madame LEA MOREAU, Monsieur JEAN-LUC PREVOST, Madame EVELYNE STIZ, Monsieur ARMAND TARDELLA, Monsieur Didier HIPPOLYTE

Excusés : Madame GWANAËLLE RUFFLOCH, Monsieur Jordan BARDOT, Madame Alexandra RUSSI

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

JL Beltramini fait lecture du Procès-Verbal de séance du conseil municipal du 8 janvier 2021. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour

Le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le changement de dénomination de la Communauté de Commune de l'Aillantais. Après avoir accepté, le CM délibère de suite et approuve à l'unanimité cette dernière, à savoir « Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne ».

SDEY-éclairage public

Le Maire indique que le CM précédent avait retenu le n°2 du contrat d'entretien proposé par le SDEY. Il propose de prendre le niveau 3. Mr BELTRAMINI indique qu'à l'époque le coût était beaucoup plus que celui proposé aujourd'hui à savoir:

Une demande d'offre lui sera faite

- pour terminer le remplacement des lampes à sodium par des leds,
- l'installation d'une borne de recharge électrique,
-
- À la demande d'Armand Tardella, une enquête pourrait être réalisée auprès des administrés pour la mise en place éventuelle d'un véhicule électrique en autopartage et de vélos électriques, dans le cadre global de l'aménagement de la place.

Forêt communale — Programme 2014-2033

Suite au travail de la commission environnement et les rencontres avec l'ONF, D. Hippolyte propose au conseil de délibérer sur les points suivants :

- Solliciter la révision du programme 2014-2033
- Une prise en compte sérieuse de la sécheresse, les études actuelles émises notamment par l'ONF précisent une disparition de la forêt telle qu'on la connaît aujourd'hui à un horizon de 50 ans, avec une disparition probable d'une majorité des chênes.
- Que des mesures d'observation soient mises en place (repérage des chênes les plus résistants à la sécheresse avec une reproduction de leurs glands pour des plantations futures).
- La prise en compte avec un retour à la biodiversité des espèces et une accentuation de son développement.
- L'arrêt de l'industrialisation de l'exploitation de la forêt et l'abandon des coupes de cloisonnement qui devront être replantées avec des chênes sélectionnés comme indiqué plus haut.
- De rencontrer à nouveau l'ONF pour savoir s'ils sont en mesure de répondre à ces demandes, toutefois le Conseil Municipal se réservant le droit de faire appel à d'autres structures.

À l'appui de cette délibération, le CM se réserve le droit de faire appel à d'autres structures gestionnaires de forêts.

Location de la chasse dans les bois communaux

Le CM, après avoir entendu D. Hippolyte, accepte à titre exceptionnel pour l'année 2020 de réduire le loyer de 300 € portant ce dernier à 2200 €.

Secrétariat de mairie

Le maire fait un rappel sur la situation administrative de Mme Roux, secrétaire de mairie. Il indique qu'elle est en arrêt maladie professionnelle depuis 2018, que la collectivité a demandé son passage en commission de réforme suite à sa visite chez un médecin expert, le 16/12/2020. Cette dernière a mis un terme à la reconnaissance de la maladie professionnelle sans ITT. Depuis elle est en congé de maladie ordinaire jusqu'à ce jour. Toutefois, suite à ce problème de santé, une nouvelle demande de reconnaissance de maladie professionnelle a été demandée. Une nouvelle expertise a eu lieu, par un médecin agréé et une saisine en commission de réforme a été effectuée pour statuer sur sa demande. Son absence pénalise le bon fonctionnement administratif de la commune. En conséquence, le CM décide la création d'un nouveau poste, pour anticiper une absence qui risque de se prolonger.

Cimetière

Ne disposant pas de cavurnes, dans l'attente d'un projet plus structuré, le CM décide d'installer 4 cavurnes dans le cimetière et d'établir un programme d'exhumation de tombes suite à la reprise des concessions et décide de fixer le prix à 450€.

Copieur

Un projet de renouvellement du copieur est présenté. Le CM décide de retenir la solution de location. Accepté à l'unanimité des présents ou représentés, moins 2 abstentions.



Questions diverses

Foyer socioculturel

De nouvelles dégradations ont eu lieu (bris de vitres, etc.). Des devis de remplacement sont en cours, l'assurance devant les prendre en charge.

Toutefois, devant ce problème persistant, le CM décide de faire faire une étude en vue de la mise en place d'une vidéosurveillance. Concernant le sous-sol, le CM décide d'acheter des étagères fabriquées par SERVICAT d'Aillant, pour équiper la pièce mise à disposition pour Reliance.

Pompiers. Indemnités des vétérans

Le SDIS a décidé depuis cette année de faire supporter cette indemnité à l'ensemble des municipalités, soit pratiquement 2000 € pour la commune qui viennent s'additionner aux 9912 € que verse la commune au SDIS au travers de la CCA. Le CM délibère et décide à l'unanimité de demander la reprise par le SDIS de cette indemnité et refuse de verser le montant de l'indemnité.

Correspondant Défense

Armand Tardella est désigné pour représenter la commune.

Dispositif de Participation Citoyenne

Le dispositif de participation citoyenne vise à renforcer la tranquillité des habitants en créant une vraie culture de la prévention. Dans l'Yonne, 217 conventions de participation ont déjà été signées. Des informations complémentaires doivent parvenir au travers de la CCA, dans l'attente le CM ne souhaite pas mettre en place cette démarche.

Informations diverses

Huit personnes ont été vaccinées contre le COVID dans le cadre d'une opération menée par la CCA. Le centre de vaccination de Toucy relance les vaccinations (Tél. : 03 86 44 21 59). Pour se faire vacciner en pharmacie (Aillant sur Tholon, Fleury-la-Vallée), contactez le site « MAIIA ».

Le maire fait part d'une réclamation de la famille Chaumont, concernant des intrusions dans leur propriété depuis la cour de l'école. Une rencontre sera programmée avec ces derniers.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

